



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE
Article L 2122-22 du CGCT

Services communaux

Fixation des tarifs
Activités Jeunesse
Enfants Raimbeaucourtois
et extérieurs à Raimbeaucourt

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire de Raimbeaucourt au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment du 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de réviser les tarifs d'inscription des activités Jeunesse pour les enfants de Raimbeaucourt et extérieurs à Raimbeaucourt,

ARRETE

Article 1 : Les tarifs d'inscription sont fixés comme suit, à compter du 01 juin 2022 :

ACTIVITES JEUNESSE	Quotient Familial	Tarif au 01/06/2022	
		Enfants résidents à Raimbeaucourt	Enfants extérieurs à Raimbeaucourt
Cotisation mensuelle	0 à 499€	1,46 €	2,93 €
	500 à 899 €	1,65 €	3,29 €
	900€ et +	1,83 €	3,66 €
Sorties dans le Douaisis	0 à 499€	4,39 €	8,78 €
	500 à 899 €	4,94 €	9,88 €
	900€ et +	5,49 €	10,98 €
Sorties hors Douaisis	0 à 499€	7,32 €	14,64 €
	500 à 899 €	8,24 €	16,47 €
	900€ et +	9,15 €	18,30 €
Sorties à la journée	0 à 499€	11,71 €	23,42 €
	500 à 899 €	13,18 €	26,35 €
	900€ et +	14,64 €	29,28 €

Article 2 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : Cette décision sera transmise à M le Sous-préfet de Douai et publiée dans le registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 12/05/2022
Reçu en préfecture le 12/05/2022
Affiché le **SLO**
ID : 059-215904897-20220510-TARIF_ADOS_22-DE

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 10 mai 2022,

Le Maire,
Alain MENSION

